

**ANNEXE 1 – FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS**
**Responsable en logistique à la réception des échantillons**
**Département :**

Réception des échantillons

**Sous l'autorité de :**

Superviseur, Réception des échantillons

**Raison d'être du poste**

Sous la supervision du Superviseur, le Responsable en logistique prend en charge la gestion opérationnelle de la sous-traitance, des transits et des demandes d'analyses. En plus d'exécuter les tâches du technicien en logistique, il agit comme point de référence pour les cas problématiques et pour le soutien de l'équipe.

**Description des rôles et responsabilités**

- Gère les boîtes courriel liées à la sous-traitance, aux transits et aux demandes d'analyses;
- Forme les nouveaux employés et soutient l'équipe au quotidien;
- Assure les suivis quotidiens sur les volumes reçus et les temps de saisie;
- Prépare les documents et s'assure de la conformité des envois de matériel et des expéditions internes;
- Réceptionne les échantillons et vérifie leur intégrité;
- Saisit toutes les informations et requêtes d'analyses dans le système LIMS;
- Collabore avec le service à la clientèle et les conseillers Expérience clients pour la gestion des non-conformités;
- Favorise le partage des connaissances et l'amélioration continue;
- Respecte et promut les règles de santé et sécurité.

Ces tâches n'ont aucun caractère limitatif et seront susceptibles d'évoluer en fonction des impératifs de l'entreprise.

**Profil professionnel**

- DEC en logistique, en sciences ou formation connexe;
- Minimum de 3 ans d'expérience dans un rôle similaire exigé;
- Maîtrise d'un LIMS et de la suite Microsoft Office;
- Excellente maîtrise du français;
- Bonne compréhension de l'anglais.

**Compétences comportementales**

- Capacité à travailler debout et à soulever jusqu'à 40 lb;
- Rigueur, organisation et gestion efficace des priorités;
- Adaptabilité, flexibilité et aisance en environnement rapide;

**Avantages sociaux**

- Possibilité d'adhérer au régime d'assurance collective après 3 mois;
- Possibilité de cotiser à un REER collectif et participation de l'employeur selon le % préétabli;
- 2 semaines de vacances par année;
- 5 jours de congés personnels;
- Programme d'aide aux employés;
- Programme de reconnaissance des années de service.